

Paris, le 16 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir dans votre portefeuille une ou plusieurs actions du compartiment « AMUNDI PEA OBLIGATIONS D'ETAT EURO UCITS ETF » (ci-après le « Fonds »).

Actuellement exposé à l'indice « FTSE MTS Eurozone Government Bond IG »,  **votre Fonds changera d'indicateur de référence le 17 octobre 2024 pour s'exposer à l'indice « Solactive €STR Overnight Total Return » et il sera alors renommé « AMUNDI PEA EURO COURT TERME UCITS ETF ».**

A la même date,  **les frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation seront réduits à 0.25%.**

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « LETTRE AUX PORTEURS ». Cet avis, approuvé par l'AMF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou en envoyant un e-mail à [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com).**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Benoît SOREL

Directeur – Amundi ETF, Indiciel et Smart Beta

## LETTRE AUX PORTEURS

### Modification de la dénomination, de l'objectif de gestion et des frais de gestion du compartiment AMUNDI PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF (Code ISIN : FR0013346681)

Paris, le 16 septembre 2024,

*Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes actionnaires du compartiment AMUNDI PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF (le « Compartiment »), géré par la société de gestion Amundi Asset Management (« Amundi »).

#### Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

Le Conseil d'administration du Compartiment vous informe avoir décidé à compter du 17 octobre 2024 (la « **Date d'Effectivité** »), de modifier l'Indicateur de Référence, l'objectif de gestion, les frais de gestion et la dénomination du Compartiment. La stratégie d'investissement et la dénomination du Compartiment seront modifiées afin d'intégrer ce changement. Le Compartiment supportera les coûts liés à ce changement.

Veuillez trouver le récapitulatif de toutes les modifications effectuées ci-après (section « *Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur Compartiment / SICAV ?* »).

#### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le 17 octobre 2024 (la « **Date d'Effectivité** »).

#### A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché primaire :

Les intervenants sur le marché primaire (souscription/rachat en direct auprès de la Société de gestion) ont la possibilité de se faire rembourser leurs actions auprès de la Société de gestion et/ou de son dépositaire, dans les conditions de montant minimum de rachat décrites dans le prospectus du Compartiment sans commission de rachat pendant une période d'un mois à compter de la date d'envoi de cette lettre.

#### A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché secondaire :

Le Compartiment est un ETF. Les actions du Compartiment acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Compartiment. En conséquence, les investisseurs intervenant sur le marché boursier peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations qui ne relèvent pas de la Société de gestion du Compartiment. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'une fourchette de cotation « *bid-ask* », soit la différence entre les cours acheteurs et vendeurs pratiqués en bourse lors de la cotation et négociation des actions ou des ETF. La Société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués ainsi qu'aux fourchettes de cotation « *bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

#### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui

- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque: Non significatif



Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

	« AMUNDI PEA OBLIGATIONS D'ETAT EURO UCITS ETF » Avant la Date d'Effectivité	« Amundi PEA EURO COURT TERME UCITS ETF » A compter de la Date d'Effectivité
<b>REGIME JURIDIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT</b>		
Dénomination	AMUNDI PEA OBLIGATIONS D'ETAT EURO UCITS ETF	Amundi PEA EURO COURT TERME UCITS ETF
Objectif de gestion reflétant le nouvel indice de référence	L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix)	L'objectif de gestion du Compartiment, à la hausse comme à la baisse, est de répliquer la performance de l'indice « Solactive €STR Overnight Total Return Index »
Indicateur de référence	<b>FTSE MTS Eurozone Government Bond IG</b>  L'Indice est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE.  L'Indice de Référence est composé d'obligations émises par les gouvernements de pays membres de la zone euro  Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'indicateur de référence, veuillez-vous référer au Prospectus du Compartiment.	<b>Solactive €STR Overnight Total Return Index</b>  L'Indice est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Solactive.  L'Indicateur de Référence est calculé à partir du taux ESTER (Euro Short-Term Rate) qui est le taux de à court terme de la zone euro (ESTER)  Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'indicateur de référence, veuillez-vous référer au Prospectus du Compartiment.
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<b>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré : Entre 5 et 10</b>	<b>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré : Entre -0.5 et 0.5</b>
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque lié aux actions</li> <li>• Risque lié à la modification de l'Indice de Référence en application de la réglementation et de la réforme des "indices de référence", y compris le LIBOR, l'ESTER, l'EURIBOR et d'autres taux d'intérêt, actions, matières premières, taux de change et autres types d'indices de référence</li> </ul>

Durée de placement recommandée	3 ans	1 an
<b>FRAIS</b>		
<b>Frais de gestion, fonctionnement et autres frais externes au Compartiment</b> Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus du Compartiment, section « Frais et commissions », sous-section « Frais de fonctionnement et de gestion ».	Frais maximum et annuels : 0,40% TTC de l'actif net	Frais maximum et annuels : 0,25% TTC de l'actif net
<b>Conditions de souscription et de rachat sur le marché primaire</b> Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus du Compartiment, section « modalités de souscription et de rachat », sous-section « conditions de souscription et de rachat sur le marché primaire ».	Centralisation avant 16h des ordres de souscription et de rachat pour une exécution sur la base de la valeur liquidative du même Jour de Marché Primaire.	Centralisation avant 17h des ordres de souscription et de rachat pour une exécution sur la base de la valeur liquidative du Jour de Marché Primaire suivant

#### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC) du Compartiment seront modifiés en conséquence à la Date d'Effectivité.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés du Compartiment disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), ou disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

Pour plus de détails, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr), rubrique « Contactez-nous ».

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Conseil d'administration**